



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 3 décembre 2014
(OR. en)**

**15185/14
ADD 1**

**PV/CONS 55
ECOFIN 1021**

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Objet: **3343^e session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES
ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES), tenue à Bruxelles
le 7 novembre 2014**

POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE¹

Page

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

POINTS "B" (doc. 14962/14 OJ CONS 55 ECOFIN 1003)

4.	Directive "mère-filiales"	3
5.	Taxe sur les transactions financières	3
6.	Divers	4

*

* *

¹ Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du TUE), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil).

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

4. Directive "mère-filiales"

- **Proposition de directive du Conseil modifiant la directive 2011/96/UE concernant le régime fiscal commun applicable aux sociétés mères et filiales d'États membres différents**

= Accord politique

14950/14 FISC 182 ECOFIN 1002

14531/1/14 REV 1 FISC 165 ECOFIN 953

Le Conseil a examiné un projet de modification des règles fiscales de l'UE visant à mettre un terme à l'évasion fiscale et à la planification fiscale agressive des groupes d'entreprises.

La grande majorité des États membres s'est dite prête à soutenir le texte de compromis proposé par la présidence. Tous ont fait part de leur volonté de travailler de manière constructive en vue d'un accord lors de la session du Conseil du 9 décembre 2014.

Les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont fait savoir qu'ils attendaient le résultat de l'examen parlementaire. La Belgique et les Pays-Bas ont suggéré de profiter des semaines restantes pour clarifier davantage le texte.

5. Taxe sur les transactions financières

- **Proposition de directive du Conseil mettant en œuvre une coopération renforcée dans le domaine de la taxe sur les transactions financières**

= État du dossier

14949/14 FISC 181 ECOFIN 1001

Le Conseil a discuté d'une proposition visant à instaurer une taxe sur les transactions financières (TTF) dans onze États membres participants dans le cadre d'une procédure de coopération renforcée. La présidence a rendu compte des travaux accomplis jusqu'à présent et le Conseil a examiné les questions en suspens.

La présidence a indiqué que les travaux s'intensifieraient pour permettre de parvenir à un accord dans un avenir proche, en vue de mettre en œuvre une première phase de la TTF à compter du 1^{er} janvier 2016.

6. Divers

a) Déclaration de TVA normalisée

- **Proposition de directive du Conseil modifiant la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne une déclaration de TVA normalisée**

= Note d'information de la présidence
14716/14 FISC 172 ECOFIN 971

Le Conseil réfléchira à la procédure qui pourrait être retenue pour les travaux à venir sur la proposition relative à une déclaration de TVA normalisée, compte tenu des discussions du Conseil ECOFIN.

b) Propositions législatives en cours d'examen

- Informations communiquées par la présidence

Le Conseil a pris note de l'état d'avancement des travaux relatifs aux principaux dossiers législatifs concernant les services financiers.
